



Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

88, avenue Saint-Patrick Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec) G0N 1B0
Tél. : 418 423-4000 • Téléc. : 418 423-4150 • coleraine@bellnet.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, tenue à l'Hôtel de ville ce lundi septième jour (7^e) jour du mois de décembre 2020 à 19 h 00, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants :

M. Normand Baker

M. René Bégin

M. André Cloutier

Mme Cynthia Leblanc

Mme Sabrina Caron

tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Gaston Nadeau, il a été adopté ou décidé ce qui suit :

Résolution no. : 2020-12-285 :

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE :

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

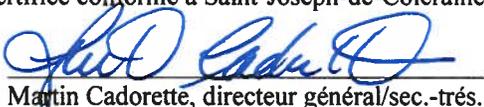
En conséquence :

Il est proposé par Mme Cynthia Leblanc et résolu de proclamer Saint-Joseph-de-Coleraine municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,
le maire n'ayant pas voté.

Copie certifiée conforme à Saint-Joseph-de-Coleraine, ce huitième (8^e) jour de décembre 2020.

par :


Martin Cadorette, directeur général/sec.-trés.